

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 juin 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
(Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-cinquième session

Genève, 25-29 août 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session¹****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/51 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/51/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Documents de référence	
ECE/TRANS/231, vol. I et II	ADN 2013
ECE/TRANS/231/Corr.1	Rectificatif à l'ADN 2013
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/50 et Add.1	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa vingt-quatrième session

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/51/Add.1.



3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

4. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner la demande des Pays-Bas pour l'octroi d'une dérogation temporaire relative à l'utilisation de diesel et de gaz naturel liquéfié comme carburant pour l'*Eiger Nordwand* (document informel INF.3).

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/30 sur les moteurs immergés pour installations GNI, à bord de bateaux de navigation intérieure.

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation des dispositions du Règlement annexé à l'ADN qui sont jugées ambiguës ou floues.

d) Formation des experts

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner le rapport de la douzième réunion du groupe de travail informel sur la formation des experts (19 et 20 mars 2014) (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/49).

e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications.html. Aucun nouvel agrément de société de classification n'a été notifié au secrétariat depuis la dernière session du Comité de sécurité.

Un comité d'experts nommé par le Comité d'administration de l'ADN s'est réuni pour examiner la demande du Registro Italiano Navale en vue de son agrément en tant que société de classification recommandée ADN. Les conclusions de cette réunion figurent dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/36.

Une demande de la DNV GL SE figure dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/37.

5. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner les travaux de la réunion commune RID/ADR/ADN à sa session de printemps 2014 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/134 et Add.1 et 2).

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être aussi examiner le rapport du Groupe de travail des marchandises dangereuses (WP.15) sur sa quatre-vingt-seizième session (ECE/TRANS/WP.15/224) et la liste supplémentaire des amendements proposés à l'ADR, adoptés en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, qui figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.15/222/Corr.1 et ECE/TRANS/WP.15/222/Add.1.

Les amendements proposés qui concernent l'ADN dans les documents susmentionnés sont présentés dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/35.

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être se référer à la liste récapitulative des amendements à l'ADN qui ont adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (ECE/ADN/27) et qui seront notifiés aux Parties contractantes à l'ADN le 1^{er} juillet 2014.

Toute proposition d'amendements et de corrections supplémentaires à apporter au document ECE/ADN/27 à la suite de la présente session et adoptés par le Comité d'administration de l'ADN pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 sera présentée dans les documents ECE/ADN/27/Add.1 et ECE/ADN/27/Corr.1.

Les amendements supplémentaires proposés visant à aligner l'ADN sur les autres accords internationaux relatifs au transport des marchandises dangereuses doivent être communiqués aux Parties contractantes au plus tard le 1^{er} septembre 2014 conformément à la procédure décrite à l'alinéa *a* du paragraphe 5 de l'article 20 de l'ADN, pour qu'ils puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015, c'est-à-dire un mois après l'acceptation par les Parties contractantes.

Les corrections proposées doivent être communiquées aux Parties contractantes le 1^{er} octobre 2015 (date de l'acceptation des amendements dans le document ECE/ADN/27) pour acceptation conformément à la procédure établie pour les corrections, afin qu'elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015 au plus tard.

b) Autres propositions

Les propositions d'amendements suivantes ont été reçues:

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/27 (Autriche)	Diverses propositions de modification
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/28 (CCNR)	Propositions de modification concernant l'élément coupe-flammes
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/29 (CCNR)	Corrections aux amendements proposés pour le document ECE/ADN/27
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/31 (Secrétariat)	Corrections proposées à l'ADN 2013
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/32 (Sociétés de classification recommandées ADN)	Définition du mot refuge
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/33 (Allemagne)	Nouvelle disposition provisoire pour le 1.6.8 – formation de conducteurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/34 (Allemagne)	8.6.3 Liste de contrôle ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/38 (CEFIC)	Nouvelle rubrique à ajouter au tableau C pour le No ONU 3257
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/39 (EBU)	Logiciels de calcul pour le chargement
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/40 (EBU)	Utilisation de pompes immergées
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/41 (EBU)	8.3.5 Dangers causés par des travaux à bord

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/42 (France)	Proposition de modification du 8.2.1.4
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/43 (France)	Proposition de modification du 1.16.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/44 (France)	Modification du 9.3.X.8.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/45 (Autriche, France, Allemagne)	Toilettage des prescriptions relatives au certificat d'agrément
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/46 (Sociétés de classification recommandées ADN)	Clarification de certaines dispositions transitoires de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/47 (Allemagne)	8.2.2.8 attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/48 (IDGCA)	Conteneurs pour vrac souples (CVS)
Document informel INF.6 (IDGCA)	Flexible bulk containers (FBC) – test methodology and test report
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/50 (Allemagne)	Prescription spéciale 803 pour le transport du No ONU 1361

6. Rapports des groupes de travail informels

Les rapports des groupes de travail informels reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront publiés dans des documents sans cote.

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner les corrections à la liste de contrôle des bateaux proposées par la France et le CCNR qui seront présentées avec le suivi des modifications dans le document informel INF.5, et recommander leur adoption par le Comité d'administration.

7. Programme de travail et calendrier des réunions

La treizième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra le 29 août 2014 à partir de 12 heures. La vingt-sixième session du Comité de sécurité de l'ADN devrait avoir lieu à Genève du 26 au 30 janvier 2015. La quatorzième session du Comité d'administration de l'ADN est prévue le 30 janvier 2015. La date limite de présentation des documents pour ces réunions est le 31 octobre 2014.

8. Questions diverses

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner la demande de statut consultatif présentée par l'European Skipper's Organization (document informel INF.4) ainsi que toute autre question concernant ses travaux.

9. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa vingt-cinquième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.